

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 8 FÉVRIER 2016 À 11 H.

Sont présents : M. Stefan Tremblay Conseiller no.1 et maire suppléant  
M. John Pineault Conseiller no. 3  
M. Jean-François Auclair Conseiller no. 4  
Mme Véronique Rodgers Secrétaire-trésorière

Est absente : Mme Annie Gosselin Conseillère no. 2

Constat de la signification de l'avis

M. le maire suppléant constate que la secrétaire-trésorière a bien signifié l'avis tel que requis par l'article 156 du Code municipal au membre du conseil qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 11 h, le maire suppléant souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire suppléant ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 16-02-031**

Adoption de l'ordre du jour

M. le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Point 3. Résolution # 16-02-032**

Nomination d'un signataire – Entente pour un service de transport aérien de marchandises périssables 2016 – Société des traversiers du Québec

ATTENDU QUE l'entente proposée par la Société des traversiers du Québec (STQ) est beaucoup trop contraignante pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de demander à la Société des traversiers du Québec d'apporter des modifications à l'entente proposée pour le transport des marchandises périssables 2016.

**Point 4.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

5 personnes sont présentes.

Les personnes présentes ont pris part aux discussions avec les membres du conseil.

**Point 5. Résolution # 16-02-033**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 11 h 29.

*Le maire suppléant reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

Stefan Tremblay  
Maire suppléant

Véronique Rodgers  
Secrétaire-trésorière